

ÉQUIPES MOBILES + AUTONOMIE DE SERVICE = **INDISSOCIABLES**

ÉQUIPES MOBILES

Sortir enfin de la logique de l'isolement : un surveillant seul sur un étage, exposé en permanence, **CE N'EST PLUS ACCEPTABLE.**

Affecter un groupe d'agents à un secteur de détention, c'est :

- ▶ Renforcer la sécurité au quotidien,
- ▶ Sécuriser les interventions et les gestes professionnels,
- ▶ Remettre du collectif là où l'administration a laissé l'isolement s'installer.

**Une mesure de sécurité majeure.
Un virage indispensable !**

AUTONOMIE DE SERVICE

Confier la planification aux équipes mobiles, c'est :

- ▶ Offrir une véritable souplesse d'organisation,
- ▶ Améliorer l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle,
- ▶ Instaurer une responsabilisation réelle des agents,
- ▶ Envoyer un signal de reconnaissance aux agents de détention.

L'autonomie de service n'est pas un "cadeau" : c'est un levier concret d'amélioration des conditions de travail.



Lors du CSA AP du 12 février 2026, le Secrétaire général de **FO Justice** s'est opposé à l'autonomie de service.

**UN VÉRITABLE COUP DE POIGNARD
DANS LE DOS DES PERSONNELS !**

L'**UFAP UNSa Justice** dénonce une volonté de maintenir les agents sous tutelle, en utilisant le planning comme un outil de pression sociale et de contrôle.

Une nouvelle trahison pour celles et ceux qui tiennent la détention au quotidien !

L'**UFAP UNSa Justice** le martèle :
ÉQUIPES MOBILES ET AUTONOMIE DE SERVICE SONT **INDISSOCIABLES.**

**L'UFAP UNSa JUSTICE COMBAT
CE SCHÉMA !**